

re leurs manoirs et leurs résidences si bien acclimatés, qu'on admire encore de nos jours.

En vérité, ces vieux murs, heureusement debout en certains endroits, commandent la vénération, surtout quand on se rappelle les vertus qui y ont été pratiquées, comme aussi la gloire des combats d'antan, qui les ont ennoblis.

La Mère de l'Incarnation, une de nos plus saintes femmes, et qui s'est si généreusement identifiée au progrès de notre pays, après avoir vu de son regard prophétique son Québec tant souhaité, avait donc raison de prédire: " que l'on peut faire en ce pays un royaume plus grand et plus beau que celui de France. C'est le sentiment de ceux qui disent s'y connaître. ”.

De telles paroles ne diminuaient en rien les gloires de sa patrie, puisque c'était la France qui implantait sur le sol canadien ses croyances salutaires, ses lois féodales modifiées et jamais exclusives, en envoyant ses pères, ses meilleurs apôtres, religieux et prêtres séculiers, secondés par ses plus héroïques filles. C'était s'assurer la paternité d'oeuvres, de succès et d'honneur que les historiens de toute croyance et de toute nationalité sont forcés de raconter avec le plus profond respect.

Citons une belle page de notre fameuse annaliste P. G. Roy; elle nous fera comprendre davantage les prérogatives inhérentes aux terres des aïeux.

“ On appelait au moyen-âge, où tout, jusqu'à l'air, était inféodé, un franc-homme, celui qui n'était soumis à